

EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

Le Musée d'Art Moderne de Rio de Janeiro a décidé de constituer un département consacré à l'art cinématographique, dans le but notamment d'assurer la collection, la conservation, l'exposition des oeuvres d'art cinématographique et des films intéressant l'évolution et l'histoire et la technique de cet art au Brésil et dans le monde.

Ce département comprend:

une Cinémathèque (prospection, collection, conservation, restauration).

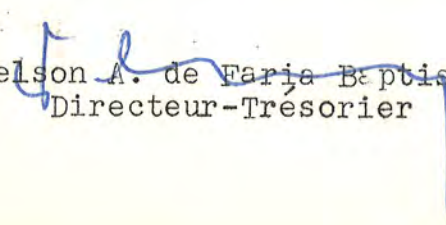
un Musée du Cinéma (salle de répertoire et d'exposition).

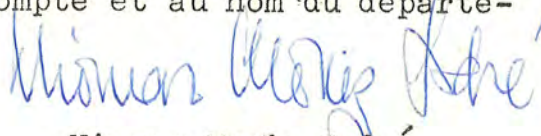
un Laboratoire de conservation et de restauration de films.

un Archive de documents concernant l'histoire et la technique de l'art cinématographique.

un Service de publication et de diffusion de la culture cinématographique et d'enseignement de l'art et de l'histoire du cinéma.

Ce département n'est pas autonome de l'ensemble du Musée; de ce fait son conseil est celui du Musée, son budget est intégré dans le budget général du Musée, son administration constitue un département du Musée d'Art Moderne; à ce titre le Président de son conseil administratif est le président du conseil d'administration du Musée. Son directeur est M. Antonio Augusto Moniz Vianna. M. Moniz Vianna et M. José Sanz, chef du Département Cinématographique, sont autorisés à agir pour le compte et au nom du département.


Nelson A. de Faria Baptista
Directeur-Trésorier


Niomar Moniz Sodré
Directeur-Exécutif